



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0146-4

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mars 2025, le règlement suivant :

LAS-0146-4 Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) numéro LAS-0146 afin d'améliorer l'encadrement des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 8 avril 2025.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement